

CHARTRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES



EN QUOI CONSISTE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES ?

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste, pour l'École Supérieure d'Assurances à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes.

La démarche passe par la recherche simultanée et à long terme d'objectifs liés aux trois piliers du développement durable :

- Objectifs économiques :

- *Assurer la performance opérationnelle et financière à long terme de l'École Supérieure d'Assurances*
- *Utiliser le développement durable comme levier d'innovation, de création de valeur et de richesse*

- Objectifs sociaux et sociétaux :

- *Développer les compétences des salariés, encourager la diversité (parité hommes/femmes, handicap)*
- *S'assurer que ses fournisseurs respectent ses critères éthiques*
- *Contribuer par ses actions à l'intérêt général*

- Objectifs environnementaux :

- *Intégrer l'environnement dans le programme scolaire des étudiants*
- *Maîtriser ses impacts sur le milieu ambiant, gérer les déchets*

1. L'ENGAGEMENT DE L'ESA

Depuis sa création, l'ESA a su s'imposer comme un acteur majeur des formations en Assurance et en Banque à Paris. Chaque année, plus de 1500 étudiants intègrent ses formations du BTS à Bac+5. Par son histoire, ses principes d'action. L'ESA repose sur les fondamentaux des disciplines pour former des étudiants répondant aux besoins du marché de l'emploi, telle est la priorité de l'ESA qui propose des formations diplômantes offrant des débouchés réels avec des actions déjà mises en œuvre dans le domaine de la RSE, qui dispose d'une légitimité forte à s'engager en faveur du développement durable.

Outre les objectifs liés aux trois piliers du développement durable (économique sociaux et environnementaux), l'ESA voit bien d'autres avantages à intensifier son engagement dans le développement durable, notamment par :

- L'anticipation des contraintes et la prévention des risques (sociaux, écologiques, juridiques, d'image),*
- Le renforcement de la fierté d'appartenance en interne et l'amélioration de l'attractivité de l'École Supérieure d'Assurances en matière de recrutement*
- L'amélioration de sa performance pédagogique grâce à l'innovation et à l'ouverture à de nouveaux marchés*

- La consolidation de sa réputation, de son image et la fidélisation de ses étudiants et de ses enseignants*
- La réduction des coûts liés à la consommation de ressources ou à la production de déchets*

*Quelle que soit la diversité de ses métiers et de ses composantes, la même éthique doit être partagée, l'ESA est un acteur économique majeur dans l'enseignement aux métiers de l'assurance. Les valeurs de l'ESA sur lesquelles s'inscrit son éthique s'appuient sur trois principes d'actions que sont : **Proximité, Responsabilité, Solidarité***

C'est dans cette perspective que l'ESA a créé dès septembre 2021, un pôle Responsabilité Sociale d'Entreprise dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre de sa politique de développement durable (impulsion, information et communication, veille interne et externe, coordination de projets transverses, suivi des actions de reporting...),*
- Réaliser le déploiement d'une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise - RSE au sein des différentes entités l'ESA :*

L'objectif de l'ESA est de devenir un groupe durablement rentable et socialement responsable, visant à l'atteinte simultanée de trois objectifs :

- La recherche d'une croissance durablement rentable*
- L'affirmation de sa vocation d'acteur socialement responsable et solidaire*
- Le développement d'actions significatives en matière environnementale.*

L'ESA adhère pleinement aux principes formulés par :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme*
- La Convention européenne des droits de l'homme • les principes de l'Organisation Internationale du Travail – OIT*
- La Charte de la diversité en France.*

2. LA RESPONSABILITE ECONOMIQUE

L'ESA s'engage à :

- *Optimiser la satisfaction de ses étudiants et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue*
 - *Privilégier le respect des intérêts mutuels*
 - *Produire et communiquer des reportings spécifiques clairs et adaptés aux particularités des étudiants sur la base des normes et standards de Place*
 - *Produire des reportings RSE obligatoires précis et exhaustifs,*
 - *Afficher une politique tarifaire transparente*
 - *Maintenir une veille juridique et réglementaire/déontologique de qualité*
 - *Instaurer et entretenir avec ses étudiants des relations mutuellement bénéfiques et équitables,*
- *Utiliser le développement durable comme levier d'innovation, de création de valeur et de richesse pour l'ESA.*
 - *Respecter les règles de bonne gouvernance :*
 - › *Organiser les Conseils d'Administration et les Conseil de Perfectionnement et Scientifique, avec des ordres du jour et des comptes rendus formalisés*
 - › *Apporter toute l'information nécessaire au Conseil d'Administration du Conseil de Perfectionnement et Scientifique ainsi qu'aux auditeurs indépendants*
 - › *Informers rapidement les parties prenantes internes et externes des décisions prises par le Conseil d'Administration du Conseil de Perfectionnement et Scientifique*
 - › *Respecter les prérogatives des Représentants du Personnel*
 - › *Veiller à la clarté des objectifs stratégiques et au bon fonctionnement des organes de Direction.*

3. LA RESPONSABILITE SOCIALE OU SOCIETALE

L'ESA s'engage à :

- *Promouvoir la diversité et lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle*
- *Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes diplômés via l'alternance et les stages d'entreprises*
- *Promouvoir la parité hommes/femmes*
- *Favoriser l'emploi, le maintien dans l'emploi et la formation des seniors*
- *Etre attentif au parcours des personnes en situation de handicap : maintien dans l'emploi, publication des offres de recrutement sur des sites dédiés, sensibilisation des collaborateurs au travers des associations soutenues financièrement par l'entreprise,*
- *Appliquer une politique de rémunération et d'avantages claire et motivante en phase avec les pratiques du secteur dans ses métiers*
- *Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social*
- *Permettre aux collaborateurs d'actualiser régulièrement leurs compétences par rapport aux évolutions des métiers et des outils,*
- *Encourager les initiatives favorisant la convivialité au sein de l'ESA*
- *Encourager l'engagement des collaborateurs vis-à-vis de la société civile via des actions citoyennes*
- *S'assurer que ses fournisseurs respectent ses critères éthiques*
- *Développer des actions au profit de l'intérêt général : engagement dans des actions de mécénat*

4. LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'ESA s'engage à :

- *Privilégier autant que possible les transports en commun et l'utilisation de moyens de déplacements « doux »*
- *Faire appel à des sociétés de livraisons « propres »*
- *Calculer et diminuer son empreinte carbone sur le moyen terme*
- *Maîtriser ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, poussant à la convergence vers le « zéro papier »*
- *Limiter sa production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage*
- *Adopter les mesures nécessaires pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique*
- *Privilégier les fournitures certifiées conformes aux normes de développement durable*
- *Sensibiliser les prestataires de services et de fournisseurs de biens à l'enjeu du développement durable dans la mise en œuvre de leur propre politique RSE*

Mise à jour Mai 2022, Département RSE, Ecole Supérieure d'Assurances

